



Le Trait d'Union

www.payerne.ch

Journal officiel de la Commune de Payerne, N° 62

Juin | 2022

Editorial



Chères concitoyennes et chers concitoyens, fin juin, mon année de présidence du Conseil communal arrivera déjà à son terme. Outre, la gestion des débats de notre pouvoir législatif, cette année de présidence aura été particulièrement riche en rencontres puisqu'elle m'aura permis d'aller visiter de nombreuses sociétés locales, qui font la vie de notre Commune de Payerne.

Pour rappel, cette année de présidence (juillet 2021 - juin 2022) nous aura fait passer par tous les états d'âme. Les ouvertures et fermetures d'activités se succédant à un rythme parfois difficilement compréhensible, pour finir heureusement par une reprise totale de toutes les activités sociales, sportives et culturelles notamment et avec en apothéose des Brandons qui ont pu se dérouler sans la moindre restriction.

Pour le président du Conseil communal, ce fut aussi une année très importante avec la mise en place de nos nouvelles autorités communales pour la législature 2021-2026, ainsi que l'adoption de nombreux préavis par le Conseil communal, permettant à notre Cité de se développer. Je ne peux que remercier nos citoyennes et citoyens de m'avoir permis d'exercer cette magnifique, mais exigeante fonction pendant une année. J'ai également pu découvrir notre Ville sous un angle différent au fil de rencontres très enrichissantes.

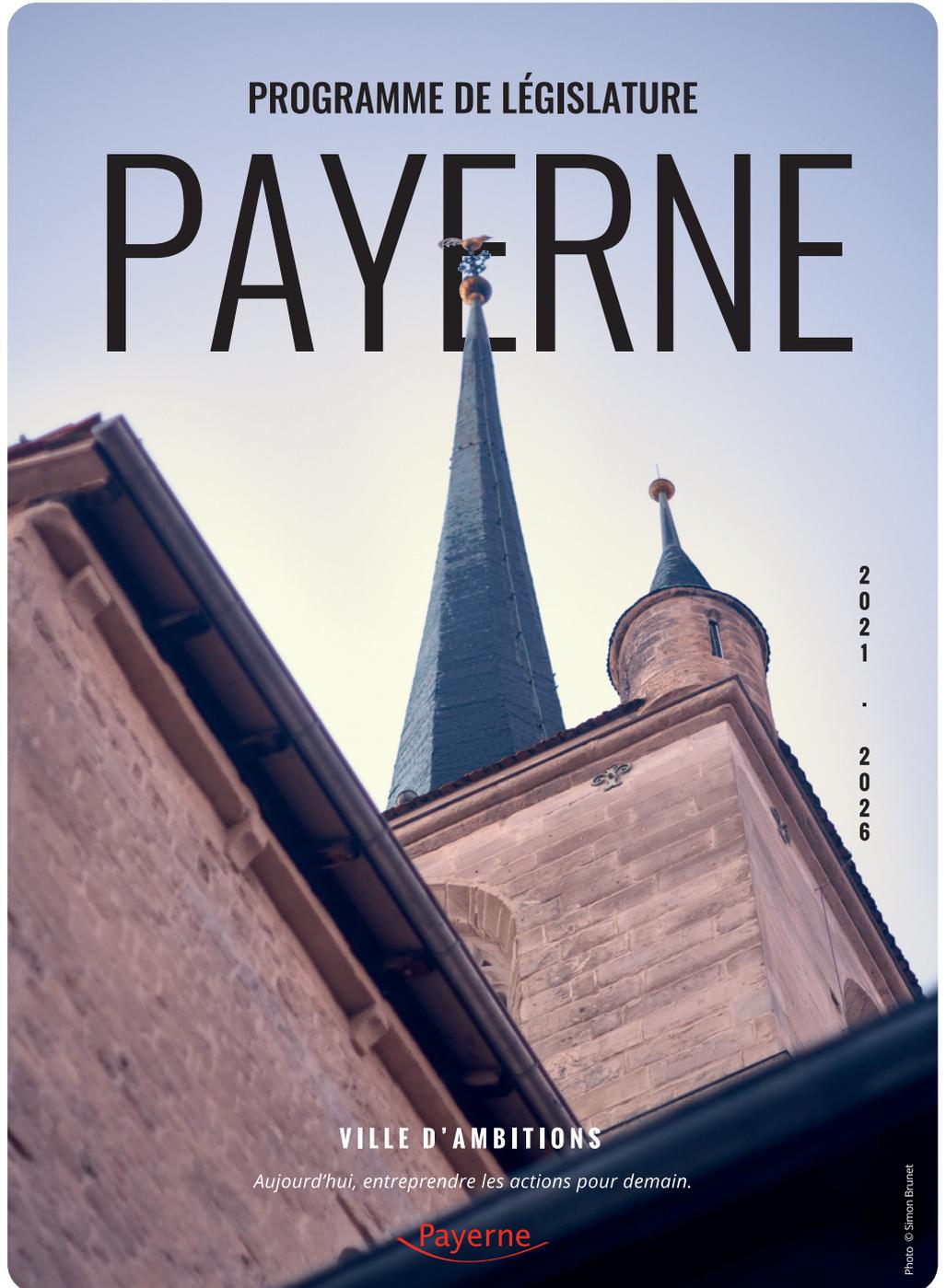
Je ne peux qu'espérer que la pandémie de la Covid-19 soit définitivement derrière nous et qu'ainsi la vie sociale, culturelle, sportive, tant importante pour notre Ville, puisse reprendre définitivement comme auparavant.

En conclusion, chères concitoyens et chère concitoyennes, je vous remercie vivement pour toutes ces discussions, ces rencontres particulièrement enrichissantes durant toute cette année et je vous souhaite à toutes et à tous un excellent été.

Sébastien Pedroli

PROGRAMME DE LÉGISLATURE

PAYERNE



2
0
2
1
.
2
0
2
6

VILLE D'AMBITIONS

Aujourd'hui, entreprendre les actions pour demain.

Payerne

Photo © Simon Brunet

Programme de législature à découvrir dans cette édition

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Dans cette

Edition

- 2 Les informations municipales**
 - ◇ Communication des décisions municipales en 2022
 - ◇ Personnel communal
- 4 Le portrait**
 - ◇ Présentation d'une société locale
- 5 Les informations officielles**
 - ◇ Fauchage des terrains incultes
 - ◇ Bureau des réservations
- 7 Les informations officielles**
 - ◇ Bureau des réservations
 - ◇ Rappel à la Population
 - ◇ Animation Jeunesse
 - ◇ Manifestation du 1^{er} août 2022
- 9 Les actualités**
 - ◇ Gens d'ici et d'Ailleurs
 - ◇ Période estivale
 - ◇ Activité Intégration
 - ◇ C'est arrivé près de chez vous
- 11 Les actualités**
 - ◇ Guillermaux
 - ◇ La Tomate Verte est opérationnelle ! Et il reste des places
 - ◇ Biodiversité
- 13 Les actualités**
 - ◇ Plan d'Affectation de la Commune
 - ◇ Aménagement du Verger des Pèlerins de St-Jacques de Compostelle
 - ◇ L'Abbatiale présente ces prochaines activités 2022
- 15 Les actualités**
 - ◇ Exposition « Payerne2 » - pour voir notre Ville autrement
 - ◇ Plan canicule 2022
- 16 La der**
 - ◇ Sortie des Seniors 2022
 - ◇ Prochaines manifestations
- 17 Programme de législature**

Communication des décisions municipales en 2022

Préavis adoptés par la Municipalité

Préavis n° 09/2022

Réalisation des travaux de revitalisation de la Broye en milieu urbain, secteur Guillermaux et demande de crédit complémentaire pour l'équipement du futur parc public et du parking extérieur public

Par ce nouveau préavis, la Municipalité demande les crédits nécessaires pour les travaux et études de réalisation de la revitalisation de la Broye (travaux subventionnés par le Canton et la Confédération) et pour des équipements complémentaires pour le futur parc public et le parking communal extérieur.

Le coût des travaux de revitalisation s'élève à Fr. 2'238'790.—, montant dont il y aura lieu de déduire les subventions estimées à ce jour à Fr. 2'078'890.—. Pour le parc public, les travaux se montent à Fr. 269'000.—.

Il est important de préciser qu'il s'agit de la première revitalisation en milieu urbain qui sera réalisée dans le Canton de Vaud.

Préavis n° 10/2022

Bilan et bouclage du préavis n° 15/2009, finalisation et actualisation du PDcom et réalisation du PAcom

Le Plan Direction communal (PDcom) a débuté en 2009 et devrait remplacer le PDcom précédent qui avait été initié dans les années 90 et mis en vigueur en 2001, soit il y a 21 ans. Selon le planning établi, il devrait être adopté par le Conseil d'Etat et entrer en vigueur en début d'année 2024.

Au vu des nouveaux éléments en main de la Municipalité, il a été décidé de donner une nouvelle orientation du préavis n° 15/2009 pour établir une planification plus large sur le territoire communal. Le Plan d'Affectation communal (PAcom) doit être révisé d'ici à fin 2022.

Par ce préavis, la Municipalité soumet une demande de crédit globale nette pour les deux objets pour un montant de Fr. 434'325.—.

Préavis n° 11/2022

Comptes 2021

Comme chaque année, la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal les comptes 2021 qui se résument de la manière suivante. Le total des charges (avant amortissements et attributions supplémentaires) s'élève à Fr. 46'934'183.56, alors que le total des produits est de Fr. 50'787'062.74. Des amortissements supplémentaires sont prévus à raison de Fr. 278'253.25. La Municipalité a décidé, en corrélation avec son programme de législature, de verser la somme de Fr. 3'500'000.— à fonds de réserve, répartie à raison de Fr. 1'900'000.— pour « Ville de demain », Fr. 600'000.— pour « Ville d'actions », Fr. 500'000.— pour « Ville d'entreprises » et Fr. 500'000.— pour « Ville de connexions ». Le bénéfice de l'exercice 2021 se monte à Fr. 74'625.93.

Préavis n° 12/2022

Etude démographique scolaire pour Payerne et planification de la rénovation de La Nouvelle Promenade

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'autoriser la réalisation d'une étude démographique scolaire pour Payerne et l'analyse de mise en valeur de La Nouvelle Promenade, dont la rénovation est prévue dans le plan d'investissements issu du programme de législature 2021-2026. Ces deux objets représentent un coût total arrondi de Fr. 450'000.—.

Il est important de préciser que les résultats de l'étude démographique seront un précieux outil d'aide à la décision pour la



LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Municipalité et les parties prenantes dans le domaine scolaire mais également pour l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs (ASIPE). Il n'en demeure pas moins qu'il sera essentiel aux décisions à prendre quant à l'affectation future des sites scolaires communaux dont le degré d'obsolescence est élevé.

Préavis n° 13/2022

Réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Jérôme Piller intitulée « Neutralité carbone pour Payerne »

Ce préavis a pour objet la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Jérôme Piller intitulée « Neutralité carbone pour Payerne ».

La Commune souhaite ainsi remplir son devoir d'exemplarité dans la démarche globale visant à réduire les impacts climatiques des activités humaines à large échelle. Afin de répondre à cette motion, 3 étapes ont été réalisées : diagnostic des émissions de gaz à effet de serre (GES), définition d'une stratégie de réduction des émissions de GES et élaboration d'un plan d'actions.

Il est à relever que les émissions de GES liées aux activités de l'administration communale ne représentent que 1 % environ des émissions émises sur l'ensemble du territoire communal. Par conséquent, l'accent devra être porté sur l'ensemble du

territoire communal, lors de l'élaboration d'un Plan Energie et Climat Communal.

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal de considérer qu'elle a répondu à la motion du 18 février 2021, de valider la stratégie de réduction des émissions de GES, via un scénario consolidé et de valider les prochaines étapes à réaliser.

Préavis n° 14/2022

Demandes de prolongation de délais pour les motions en suspens

Ce préavis a pour but de demander un délai supplémentaire au Conseil communal pour la réponse aux motions qui n'ont pas reçu de réponse dans le délai imparti par le Règlement du Conseil communal à son article 77 soit un an.

Le présent délai est demandé selon l'article 80 du Règlement du Conseil communal qui stipule que La Municipalité présente au Conseil, lors de la première séance de l'année, un rapport sur l'état de l'examen des propositions en suspens. Si le délai d'un an prévu à l'art. 77 al. 6 n'a pas pu être respecté, la Municipalité sollicite à cette occasion l'octroi d'un nouveau délai. Le Conseil se prononce.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande les délais suivants pour la réponse aux motions ci-dessous.

« Amélioration de la circulation routière et piétonnière du giratoire de la place du Général Guisan à Payerne » déposée le 18 mai 2011 par Monsieur Roland Bucher, délai demandé au 30 juin 2023 ;

« Contre le harcèlement de rue à Payerne » déposée le 21 janvier 2021 par Madame Léa Bucher, délai demandé au 31 décembre 2022 ;

« Avoir une vision globale du futur de notre centre-ville, voulez-vous oui ou non améliorer la qualité de vie à Payerne ? » déposée le 17 juin 2021 par Monsieur Nicolas Donadello, délai demandé au 30 juin 2023.

Retrouvez les préavis complets et les communications de la Municipalité sur www.payerne.ch.

C.Combremont



Personnel communal

Engagements

- Madame Delphine Marrozos, engagée au 1^{er} octobre 2021 en qualité de gestionnaire des locations ;
- Madame Marie Berchier, engagée au 1^{er} février 2022 en qualité de travailleuse sociale ;
- Monsieur Thomas Cuany, engagé au 1^{er} avril 2022 en qualité de collaborateur d'exploitation au secteur entretien du domaine public ;

- Madame Audrey Zaugg, engagée au 1^{er} juillet 2022 en qualité de collaboratrice administrative avec tâches RH au greffe municipal ;
- Madame Melissa Nidegger, engagée au 1^{er} août 2022 en qualité de collaboratrice administrative au contrôle des habitants et à la sécurité publique.

Départs

- Monsieur Dominique Fracheboud, 30 avril 2022 ;
- Monsieur Etienne Rapin, 30 avril 2022 ;
- Madame Carine Celato, 31 mai 2022 ;
- Madame Alessia Chaney, 31 mai 2022.

A-K.Aebi

LE PORTRAIT

Présentation d'une société locale

Historique

Tout a commencé par cette annonce dans les journaux locaux sous l'impulsion de Monsieur Henri Python et de quelques amis qui avaient l'idée de créer un club de boules ferrées : « Les personnes s'intéressant au jeu de la boule ferrée sont invitées à se rencontrer le vendredi 8 février 1974 à 20h30 au Café du Raisin à Payerne. But : Création d'un club La Boule Payernoise. » **Le 27 février 1974, nouvelle séance au Café du Raisin à 20 h 45 où une quarantaine de personnes se réunissent et le club de boules ferrées de Payerne est créé avec au comité : Président : Henri Python, Vice Président : Claude Flipo, Secrétaire : Robert Rouvenaz, Caissier : Michel Roulin, Matériel : Luciano Righetti.**

C'est sur les anciens courts de tennis, après quelques modifications que les premiers joueurs Payernois vont pouvoir commencer à s'entraîner les mardis et vendredis soir de 18 h 30 à la tombée de la nuit.



Sport pour tous les âges

C'est avec la construction de la Halle des Fêtes que le club de boules ferrées se déplacera sur les terrains de la propriété Wenger, rachetés par la Ville. Des terrains de boules ferrées et de pétanque sont aménagés ainsi que la construction d'un club House.

Notre club se porte bien et grâce son entraîneur Monsieur Willy Zurkinden, de jeunes joueurs peuvent même défendre les couleurs Suisses et Payernoises lors du Championnat du Monde jeunes à Casablanca, au Maroc, en 1997. Monsieur Frédéric Hugli se permettra même de ramener le titre de vice-champion du Monde de tir de précision.



Les Boules payernoises

DEMANDE D'ADHESION

La Société des Boules payernoises est active dans les disciplines de La Boule Ferrée et de la Pétanque.

Les Boules payernoises organisent de nombreux concours de Boules Ferrées et de Pétanque.

De plus elle organise ou participe à diverses manifestations (lotos, braderie, etc ...).

Les membres de la Société s'engagent à respecter les règles de Fair Play, à s'acquitter régulièrement de la cotisation annuelle et à être actifs lors des manifestations organisées par la Société.

Par la présente, j'ai pris note de ce qui précède et du fait que :

- 1) Ma demande d'adhésion devra être validée par la prochaine Assemblée Générale de la Société à laquelle je serai invité/e,
- 2) Le Comité se réserve le droit de donner un avis positif ou négatif sur ma demande,
- 3) Une finance d'inscription de Fr. 10.00 est demandée pour mon adhésion, en plus de la cotisation annuelle.

NOM

PRENOM

ANNEE DE NAISSANCE

ADRESSE

No tél.

Adresse e.mail

Lieu et date :

Signature :

Sous la présidence de Monsieur René Aigroz et avec la détermination de nombreux courageux, notre boulodrome couvert prendra naissance et sera inauguré le vendredi 20 juillet 1999.

Les Présidents qui ont gouverné ce club pendant près de quarante ans sont :

- **Henri Python, 1974**
- **Jean-Pierre Plumettaz, 1983**
- **Philippe Badoux, 1984**
- **Willy Zurkinden, 1987**
- **Pierre-André Gast, 1991**
- **René Aigroz, 1995**
- **Franco Domenico, 2000**
- **Gilbert Piller, 2001**
- **Philippe Badoux, 2004**

- **Gilbert Piller, 2006**
- **Marcel Scherwey, 2007**
- **Roger Roulin, 2009**
- **Philippe Barbey, 2017**

Notre club compte actuellement une centaine de membres juniors, actifs et vétérans, dont 10 licencié(e)s de boules Lyonnaises. C'est avec grand plaisir que nous vous accepterons dans notre club et vous ferons découvrir le plaisir du sport de boule et de la pétanque.



LES INFORMATIONS OFFICIELLES

Fauchage des terrains incultes

Emondage des arbres, arbustes et haies, entretien des ruisseaux

La Municipalité de Payerne rappelle aux propriétaires et gérants de biens-fonds les dispositions de l'article 39 de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991, ainsi que celles des articles 8, 9, 10, 11 et 15 du règlement d'application du 19 janvier 1994 de cette même loi, qui prescrivent que les ouvrages ou plantations ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation.

Les haies plantées en bordure du domaine public doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite. Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes :

- 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue ;
- 2 mètres dans les autres cas.

Les arbres plantés le long des routes cantonales ou communales doivent être élagués pour que leurs branches soient maintenues :

- au bord des chaussées, à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur ;
- au bord des trottoirs, à 2.50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

La Municipalité rappelle également que, selon les dispositions des articles 123 à 128 et 142, alinéa 8 du Code rural et foncier du 7 décembre 1987, les parcelles incultes doivent être nettoyées et fauchées, pour qu'elles ne portent pas préjudice aux fonds voisins et répondent à l'exigence fixée par l'article 2 de l'arrêté du 11 juin 1976 concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture.

Les propriétaires de fonds sur lequel court un ruisseau, ou riverains d'un ruisseau, sont tenus de le nettoyer régulièrement afin que l'écoulement des eaux s'effectue sans difficulté (art. 9 LPDP).

Les dispositions rappelées ci-dessus doivent être observées et sont applicables toute l'année.

Les propriétaires fonciers ou leurs gérants sont invités à exécuter les travaux nécessaires au plus vite.

Dès le 1^{er} juillet 2020, toute contravention fera l'objet d'une dénonciation et le travail non exécuté pourra être ordonné aux frais des intéressés.

Entretien des haies privées qui jouxtent le domaine public (DP) et plus particulièrement le long des trottoirs

Nous devons malheureusement constater que plusieurs propriétaires ne taillent pas régulièrement leur haie sise en limite des trottoirs.

Ceci a pour effet que la haie en question prend de l'ampleur et déborde largement sur les trottoirs.

Cet état de fait diminue parfois jusqu'à 50 cm la largeur du trottoir, ce qui gêne ensuite fortement le piéton et le passage de la balayeuse pour l'entretien.

Nous rappelons qu'une haie en limite doit être maintenue à une hauteur de 2 m (en limite avec un voisin / art. 37 du Code rural) et que, vers les sorties des parcelles, sur le domaine public, les distances de visibilité doivent être conformes aux normes VSS (en général 50 m de visibilité = hauteur de la



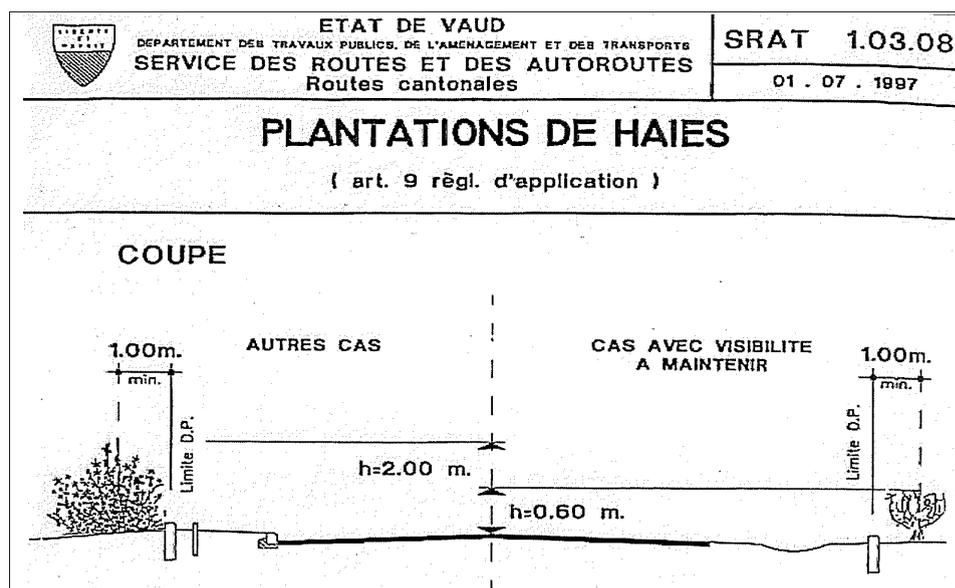
Exemple de végétation débordant de manière excessive sur le trottoir

haie 60 cm).

En cas de plantation de haie en limite en bordure du domaine public, il y a lieu de respecter une distance minimale de 1 m.

Comme il est difficile de contrôler toutes les haies, nous invitons les usagers des trottoirs à nous informer par e-mail si une haie dérange le passage (e-mail : travaux@payerne.ch avec le nom de la rue et, si possible, le numéro).

L.Brünisholtz



LES INFORMATIONS OFFICIELLES

Bureau des réservations

Le bureau des réservations poursuit sa mue...et change nos habitudes

Le bureau des réservations a fait l'objet d'une redéfinition du processus en prenant le parti d'une approche numérique des réservations en complétant notamment la palette des outils à disposition du client.

Cette activité jusqu'en 2020 était assurée par le Contrôle des habitants. Au 1^{er} septembre, elle a été remise au Service Bâtiments afin de réunir tout le processus de location sous le même service.

La gestion des réservations est désormais assurée par notre collaboratrice Madame Delphine Marrozos qui traite toutes les demandes chaque semaine du mardi au jeudi. Les clients sont invités à vérifier les disponibilités des objets qu'ils souhaitent louer directement sur le site internet et d'effectuer directement la réservation en ligne, notamment des refuges qui sont très prisés. Pour les moins aisés avec l'outil informatique, la réservation peut aussi avoir lieu par téléphone ou au guichet

aux horaires d'ouverture du bureau des réservations. En dehors de ces horaires le secrétariat des Services Techniques enregistre les demandes faites au guichet et le helpdesk bâtiments répond aux autres demandes de dernières minutes.

Les salles de sport font plutôt l'objet de réservations annuelles et régulières qui sont établies au début de l'année scolaire après consultation des écoles, sociétés et clubs concernés.

La réservation de la Halle des Fêtes s'opère quant à elle par une demande par formulaire de renseignements qui peut être renvoyé par courrier électronique et non en direct en ligne mais également par téléphone ou au guichet.

Dès le 1^{er} octobre 2022, la nouvelle salle « Guillermaux » sera disponible à la location dans le bâtiment encore en construction à la rue Guillermaux.

Cette salle équipée pourra accueillir jusqu'à 170 personnes en places assises et bénéficiera d'une cuisine semi-professionnelle et des moyens multimédias modernes.

La gestion de l'activité s'appuie sur la dernière version de l'application informatique GELORE qui permet de gérer le planning centralisé des réservations, des contrats ainsi que la facturation qui s'en suit. Cette application est un outil simple et performant indispensable à l'activité.

Une part importante de l'activité est liée à la coordination des demandes de prestations liées aux nombreuses manifestations notamment lors de la saison estivale. Les prestations communales, en plus de la location ou de la mise à disposition de locaux et places publiques, représentent du matériel, du mobilier également à mettre en place, la remise en état après la manifestation, etc.

Payerne

Commune de Payerne

→ Se
connecter



FR

Objets de réservation



Refuges



Halle des Fêtes



Colonie



Salles - Château, site historique



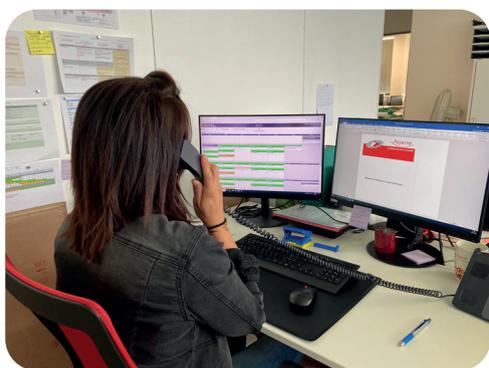
Temple / Abbatiale

LES INFORMATIONS OFFICIELLES

Bureau des réservations

Présentation de Madame Delphine Marrozos

Une petite interview de Madame Marrozos nous donne un aperçu de son travail qu'elle prend très à cœur et dans un esprit orienté client.



Madame Delphine Marrozos

Après ces quelques mois d'activités, quels sont les points forts de votre quotidien ?

L'activité me plaît beaucoup bien que je ne m'attendais pas à autant de demandes à traiter chaque semaine ainsi que les nombreuses demandes particulières. Ces dernières sont souvent liées aux manifestations qui nécessitent passablement de coordination en interne. Je partage mon temps de travail entre les téléphones, les demandes au guichet et bien sûr les e-mails à traiter.

Mes journées sont bien remplies. Enfin je peux aussi compter sur mes collègues, notamment du secrétariat pour m'épauler.

Quelles améliorations porteriez-vous à cette gestion ?

Tout système est perfectible c'est sûr ! Je pense que nous avons un bon outil avec le système informatique Gelore qui permet de centraliser les réservations de manière simple et efficace. Ceci dit, je souhaite plutôt instaurer une approche d'amélioration régulière du processus de locations notamment dans le but de réduire le délai de traitement des demandes du client. Cette démarche va de pair avec l'objectif de promouvoir la numérisation de l'activité.

Auriez-vous un message à passer aux lecteurs et qui pour beaucoup sont aussi les utilisateurs ?

Surtout merci !!! Merci de votre soutien car le bureau des réservations fait le maximum pour vous servir au mieux. Je suis toujours heureuse de recevoir les feedbacks des utilisateurs bien sûr (rire) positifs !!! Vous trouvez toutes les informations sur les objets à louer sur le guichet virtuel du site internet de la Commune! Enfin je traite vos demandes dans la semaine pour autant

que j'aie reçu tous les renseignements nécessaires à la réservation.

Ouverture du guichet :

- le mardi de 08 h 00 à 11 h 30 et 14 h 00 à 16 h 30
- le mercredi : 08 h 00 à 11 h 30
- le jeudi : 08 h 00 à 11 h 30

En mon absence le secrétariat et le secteur exploitation des bâtiments gèrent les imprévus.

G.Michel

Plus d'informations...

Bureau des réservations
☎ (+41) 26 662 68 99
reservations@payerne.ch

Rappel à la Population

Comme annoncé dans le précédent Trait d'Union, les travaux de réaménagement ont débuté le 2 mai 2022.

De ce fait, la Commune vous rappelle que les guichets du Contrôle des habitants et bureau des étrangers sont temporairement accessibles au 4^e étage depuis la rue de Savoie y compris pour les personnes à mobilité réduite.

Dès le 11 juillet 2022, les guichets du Contrôle des habitants et bureau des étrangers retrouveront leurs locaux côté Place Général Guisan.

Travaux à l'Hôtel de Ville

Dès le 22 août 2022, les guichets des Services Techniques et des réservations déménageront au 4^e étage et seront toujours accessibles depuis la rue de Savoie pour la durée des travaux.

Les travaux peuvent engendrer des modifications des horaires habituels, la Commune de Payerne vous recommande vivement de consulter le site internet www.payerne.ch qui est mis à jour en permanence afin d'informer la population.

La Commune vous remercie de votre compréhension !

LES ACTUALITÉS

Animation Jeunesse

Tournois Street-Soccer Laureus – Olten

Le 30 avril dernier, cinq jeunes de 14 à 18 ans ont participé pour la 8^e fois à un tournoi régional de Street-Soccer organisé par la Fondation Laureus Street-Soccer.

Cette fois-ci en se déplaçant jusqu'à Olten, les jeunes ont pu jouer contre des équipes venues de toute la Suisse-allemande. Comme dans tous les tournois, l'équipe « Team Payerne », accompagnée des travailleuses sociales du secteur animation socioculturelle et intégration, a fait preuve de FairPlay durant la douzaine de matchs joués. Elle est arrivée 3^e de sa catégorie !

En fin de journée, un membre de l'équipe

a été tiré au sort pour participer au match amical de la Fondation Laureus. Il a alors joué dans l'équipe du célèbre footballeur suisse Monsieur Stéphane Chapuisat, membre de la Fondation Laureus et présent à l'occasion de cette journée !

Les jeunes, fiers et la tête pleine de souvenirs, sont rentrés en fin de journée dans la Broye.

Du 4 au 15 juillet 2022, un terrain de Street Soccer sera mis à disposition au Centre Socioculturel de Payerne (route de Grandcour 65). Des après-midis seront consacrés au jeu libre et un tournoi sera organisé le samedi 9 juillet 2022.



Monsieur Stéphane Chapuisat, ex-footballeur international et Monsieur Jean-Baptiste Hor Afemenusui, joueur payernois

Les détails seront disponibles en temps voulu sur le compte Instagram : [csc_jeunes_1530](#). M.Berchier

Plus d'informations...

Secteur animation socioculturelle et intégration - Marie Berchier
 ☎ +41 (26) 662 65 06
marie.berchier@payerne.ch



Membres de l'équipe «Team Payerne»

Manifestation du 1^{er} août 2022

Célébration de la Fête nationale dans la simplicité et la convivialité

Nous vous donnons rendez-vous le 1^{er} août 2022 à la Maison des Cadets pour partager un moment convivial et festif afin de célébrer notre traditionnelle Fête nationale.

Déroulement sommaire des festivités :

Dès 17 h 30 Animation musicale et grillades
 19 h 00 Réception des invités officiels
 20 h 00 Discours officiels des Autorités et hymne national, prestation musicale de l'Union Instrumentale
 20 h 30 Animation musicale et suite des festivités
 24 h 00 Clôture des festivités

Un service de bus navette sera mis en place avec un arrêt à la gare de 17 h 30 à 24 h 00.

La manifestation précitée est sujette à l'approbation de l'Autorité compétente. Elle ne pourra avoir lieu que si celle-ci est autorisée et/ou pour autant que les servitudes imposées puissent être respectées.

Pour toute information complémentaire, consultez le site internet www.societedevoloppementpayerne.ch.

LES ACTUALITÉS

Gens d'ici et d'Ailleurs

Madame Hendrin Mohammed: «Mes enfants m'aident à apprendre le français»

Arrivée en Suisse il y a 5 ans en provenance de Syrie, Madame Hendrin Mohammed suit des cours Alpha. N'étant jamais allée à l'école, elle doit aujourd'hui apprendre le français, mais aussi apprendre à lire et à écrire, un défi du quotidien.



Madame Hendrin Mohammed participe au Café entre Elles

À 39 ans, Madame Hendrin Mohammed a une joie de vivre communicative. Toujours un sourire sur le visage, toujours motivée, elle met tout son cœur dans ce qu'elle fait et cela se sent. Mère de 5 enfants, 4 filles et un garçon qui ont entre 5 et 15 ans, cette Syrienne est arrivée en Suisse il y a 5 ans.

Après avoir passé 10 mois à Sainte-Croix, elle a emménagé à Payerne avec sa famille. Timide, Hendrin a mis un peu de temps à lier des connaissances dans la ville : « Au début, je restais souvent à la maison. C'était très difficile. Je ne connaissais personne. Puis mon mari a rencontré d'autres kurdes et à mon tour j'ai rencontré d'autres kurdes. » Ce sont ces rencontres qui ont incité Hendrin à sortir, à rencontrer d'autres personnes. Elles l'ont aussi accompagnée au Café-Contact (aujourd'hui nommé Café entre Elles), un lieu de rencontres réservé aux femmes où Hendrin a retrouvé une ancienne amie, Amal. Elles jouaient ensemble pendant les vacances quand Amal venait chez ses grands-parents qui habitaient le même village qu'Hendrin en Syrie.

Aujourd'hui, la payernoise d'adoption continue à aller au Café entre Elles. Elle va deux fois par semaine au cours Alpha. Elle y apprend le français mais aussi à lire et à écrire. « J'aime beaucoup venir à l'école. Je ne suis pas allée à l'école en Syrie. Je suis contente que mes enfants aillent à l'école. » Au jardin des cours Alpha, elle a aussi découvert certains légumes qui n'existent pas dans l'alimentation syrienne, comme le poireau.

Ce qu'elle aime des spécialités suisses ? « La raclette, c'est très bon. Et le chocolat ! », conclut-elle avec des étoiles dans les yeux.

H.Lelièvre

Plus d'informations...

Secteur animation socioculturelle et intégration - Hélène Lelièvre

☎ +41 (26) 662 68 68

helene.lelievre@payerne.ch



Madame Hendrin Mohammed au jardin du Centre socioculturel

Période estivale

Horaires d'ouverture de l'Administration communale

La Municipalité informe la population que les guichets de l'Administration communale seront fermés au public durant l'après-midi

du lundi 11 juillet au vendredi 19 août 2022.

Les guichets seront fermés la journée **du 22 août 2022**, jour férié payernois, en raison du Tirage.

Ensuite, l'Administration communale rouvrira ses portes aux horaires habituels, soit du lundi au vendredi de 08 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 30.

Le jeudi soir, le secteur Contrôle des habitants et bureau des étrangers reste ouvert jusqu'à 19 h 00.

LES ACTUALITÉS

Activité Intégration

Découverte de la culture syrienne au Centre socioculturel

Début mai, un groupe de femmes syriennes de Payerne a invité au Centre socioculturel des personnes engagées pour Payerne pour partager un déjeuner traditionnel syrien. Un moment d'échanges et de rencontres.

Bâtir des ponts entre les cultures, tel était l'objectif du groupe de femmes syriennes lors de leur invitation aux personnes engagées pour la Commune à partager un déjeuner traditionnel syrien.

Au nom du groupe de femmes syriennes, Madame Amal Ali a chaleureusement remercié les personnes présentes : « Nous apprécions vos efforts dépensés pour bien nous intégrer au sein de cette société. Nous souhaitons à notre tour avoir un rôle essentiel et effectif dans cette société. »



Ces femmes se rencontrent une à deux fois par mois et souhaitent faire partager leur culture aux Payernois. Mission réussie tant les découvertes ont été nombreuses : saveurs, plats, mais aussi tenues vestimentaires.



Déjeuner traditionnel syrien au Centre socioculturel

H.Lelièvre

C'est arrivé près de chez vous

Retour sur quelques événements qui ont rythmé ces dernières semaines



Brandons 8-11 avril



Marché d'Printemps 7 mai



Payerne Bouge - 21-22 mai

E.Noverraz

LES ACTUALITÉS

Guillermaux

Un secteur de notre Ville en pleine évolution

Si le nouveau bâtiment est aujourd'hui hors de terre sur le site de l'ancienne maison de paroisse protestante, d'autres travaux et aménagements vont suivre et vont notablement changer les habitudes puisqu'un grand espace public vert et sans véhicule à moteur va voir le jour.

Pour ce faire les travaux suivants vont se succéder entre juin 2022 et août 2023 (référence préavis n° 03/2020 et n° 09/2022) :

- mise en séparatif des collecteurs communaux ;
- construction d'un parking souterrain privé (places à louer pour les habitants du quartier) sous le parking actuel derrière le CUB ;
- aménagement d'un parking extérieur public au-dessus du futur parking souterrain précité ;
- aménagement des berges de la Broye par



Vue dans le futur parc de Guillermaux

le biais d'un projet de revitalisation de la Broye (travaux subventionnés à 95 % par le Canton et la Confédération) ;

- aménagement d'un nouveau parc public vert, qui sera accessible de 8 h 00 à 22 h 00, avec une fontaine et une arborisation soutenue afin de créer des zones d'ombres.

Tous ces travaux vont générer des fermetures progressives des places de parc des Rammes et derrière le CUB entre juillet 2022 jusqu'à avril/mai 2023.

Durant cette période nous rappelons que le parking souterrain public à la rue de la Boverie est à disposition de la population.

E.Bucher



Plan du futur espace public de Guillermaux

LES ACTUALITÉS

La Tomate Verte est opérationnelle ! Et il reste des places



L'Association de la Tomate Verte a été constituée pour l'exploitation du nouveau jardin potager partagé qui se situe derrière le Collège de La Promenade.

Une dizaine de membres (y compris des classes de l'école voisine) exploitent et cultivent déjà tout en respectant les règles définies par l'association (culture bio, produits phytosanitaires interdits, arrosage manuel, etc.). Merci et bravo à toutes ces personnes pour leur engagement.

Une quinzaine de carreaux cherchent encore preneur !

Alors faites vite et rejoignez une équipe motivée en vous inscrivant au guichet des Services Techniques de la Commune de Payerne (2^e étage de l'Hôtel de Ville) ou par e-mail à travaux@payerne.ch.



Carreaux fraîchement préparés à la Tomate Verte

E.Bucher

Biodiversité

Depuis quelques années, nous avons introduit dans certains massifs ou aménagements d'espace public, ainsi qu'au cimetière, des éléments et plantes favorisant la biodiversité.

La biodiversité joue un rôle très important dans l'équilibre de notre planète. Le fait de placer des éléments naturels en zone urbaine améliore la qualité écologique, sociale et environnementale. De tels espaces jouent aussi un rôle pour la qualité de l'air, la régulation de la température, le stockage du CO² et favorisent également la présence d'insectes.

Ces massifs peuvent à première vue faire penser à de mauvaises herbes ou à un manque d'entretien, toutefois il n'en est rien. Si une observation sur la durée est faite, il peut être constaté qu'au gré du temps ceci se transforme en un bel espace fleuri. Nous laissons simplement faire la nature à son rythme !

La biodiversité... aussi en Ville de Payerne !



E.Bucher



Photos pour exemple de biodiversité

Plus d'informations...

Services Techniques
 ☎ (+41) 26 662 65 30
travaux@payerne.ch

LES ACTUALITÉS

Plan d'Affectation de la Commune

La révision du PACom est lancée

Le Plan d'Affectation de la Commune de Payerne dont la version actuelle date de 1982 doit être révisée.

Comme la Commune de Payerne jouxte la Commune de Corcelles-près-Payerne, le Canton a demandé de mener conjointement ce processus.

Un procédé sélectif de groupes d'études a été fait en 2021 et c'est le groupement pluridisciplinaire « Urbanités » qui a été retenu. Pour la Commune de Payerne, une demande de crédit par le biais du préavis n° 10/2022 est actuellement en cours.

Une séance de présentation de la stratégie retenue a eu lieu le 10 mai 2022 à Corcelles-près-Payerne avec environ 120 participants.

Pour le Service de l'Urbanisme et travaux, le PACom est un outil capital pour la définition des conditions d'aménagement du territoire pour les 15 à 20 prochaines années.

Les thèmes prioritaires suivants seront traités

- la valorisation de l'identité des quartiers ;
- la valorisation du patrimoine bâti ;
- la valorisation des espaces et équipements publics ;
- le respect des paysages naturels et agricoles (vergers, jardins, etc.) ;
- la mobilité ;
- les enjeux environnementaux et climatiques.

La fin de ce long processus qui sera soumis à consultation publique et à l'adoption par le Conseil communal de chaque Commune, devrait entrer en vigueur en 2024.

E.Bucher



Vue d'ensemble de la population à la séance

Aménagement du Verger des Pèlerins de St-Jacques de Compostelle

Sur proposition du Chef de secteur des parcs et promenades, Monsieur Fabien Rossel, il a été décidé de mieux signaler le tracé du chemin de St-Jacques de Compostelle sur notre territoire.

Arrivant par le biais de plusieurs tracés à Corcelles-près-Payerne, le chemin de St-Jacques de Compostelle traverse notre Ville comme suit : chemin du Sansui – passage sous-voie de la Maladaire – avenue de la Promenade – Grand'Rue – Place du Marché – parc de Guillermaux (en cours de réalisation) – église catholique – chemin le long de la Broye jusqu'au Châtelard.

En collaboration avec le secteur de l'entretien du domaine public des « clous » de St-Jacques de Compostelle seront prochainement posés sur le revêtement routier afin de renforcer la signalisation de ce tracé sur notre territoire.

Au bout de ce chemin, le long de la Broye, au lieu-dit du « Châtelard », un verger des pèlerins a été aménagé.

Dans ce verger, 10 arbres fruitiers ont été plantés grâce à un généreux donateur. Des blocs de pierres ont été posés en guise d'assise. D'ici quelques années, les « marcheurs pèlerins » pourront :

- faire une pause à l'ombre et au bord de la Broye ;
- goûter les fruits des arbres du verger.

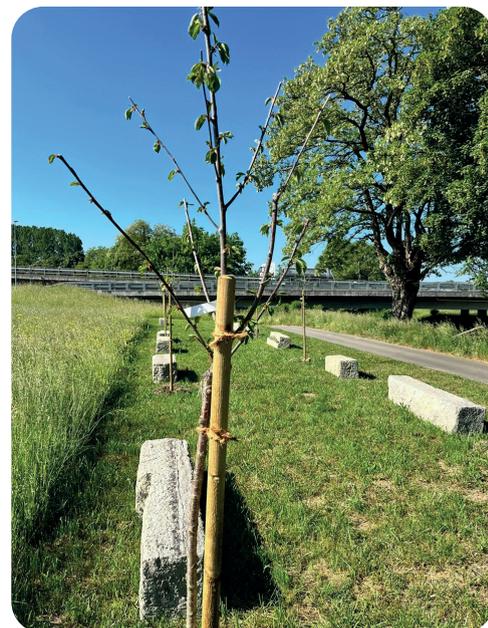
E.Bucher

Plus d'informations...

Services Techniques

☎ (+41) 26 662 65 30

travaux@payerne.ch



Verger des Pèlerins au Châtelard

LES ACTUALITÉS

L'Abbatiale présente ses prochaines activités de 2022



Jardin des Moines

Durant l'été, le site de l'Abbatiale collabore avec le secteur parcs et promenades de la Ville de Payerne. Du 9 juillet au 14 août, un jardin éphémère végétalisera l'ancien préau du cloître, renouant avec son histoire passée. Lieu de détente et de découverte, il agrémentera la visite du site, le temps d'une pause et d'une respiration. Cela sera aussi l'occasion de se familiariser avec les plantes aromatiques et médicinales.

Des animations musicales auront lieu les week-ends de juillet et août (sauf premier week-end de chaque mois où se tiennent les marchés et les concerts d'orgue du samedi). De courte durée, dans l'Abbatiale, dans la Paroissiale ou à l'extérieur, elles permettront une découverte de multiples facettes de la musique des XVI^e et XVII^e siècles.

Le public local a l'occasion de souscrire à l'abonnement annuel au site (adultes Fr. 30.--, enfants Fr. 15.--) qui lui permettra de revenir autant de fois qu'il le souhaite pour visiter le parcours et/ou assister aux animations musicales de l'été.

De Vert et d'Art

Le site de l'Abbatiale accueillera « De Vert et d'Art », un événement artistique et végétal du 22 au 25 septembre, de 10 h 00 à 17 h 30.



Composition de plantes

De Vert et d'Art est un projet transversal liant art, architecture, musique et plantes. Il est né d'une collaboration entre l'Association du site de l'Abbatiale de Payerne, Gerber fleurs et les fleuristes Mesdames Nadia Joye Dafflon et Beatrix Chopard. Il s'agit d'un événement faisant dialoguer le patrimoine artistique et architectural du site avec le caractère éphémère du végétal. Trois espaces principaux offriront aux visiteurs une découverte unique des lieux.

Dans l'Abbatiale, seront présentés des tableaux des collections du musée, occasion de les rendre à nouveau visibles pour une courte période. Pour chaque tableau, une fleuriste ou une équipe de fleuristes créera une composition florale inspirée de l'œuvre picturale.

Dans la cour du Château, des compositions de plantes mettront en valeur des points architecturaux de l'Abbatiale, de sa salle capitulaire, de l'ancien château bernois et de l'école. Il s'agira d'une collaboration entre les élèves de l'école primaire de Payerne et des horticulteurs. Une partie des classes réalisera des contenants ou décors, qui seront fleuris et disposés de façon à mettre en valeur l'architecture par les horticulteurs.

Un mandala géant participatif sera également proposé sur la Place du Marché, comme symbole de rassemblement. Les premières plantes, en son centre, seront plantées par les classes du château, puis les nouveaux habitants, les participants à la fête multiculturelle et les visiteurs contribueront également à ce massif floral éphémère.

Durant les quatre jours de la manifestation, des démonstrations de créations végétales, des visites guidées, des ateliers pour les enfants, un marché de plantes locales et un concert seront également proposés sur le site. Autant d'occasions pour découvrir le site de l'Abbatiale autrement et pour partager un moment de convivialité artistique.

L'accès à l'événement est inclus dans le billet d'entrée au parcours de découverte de l'Abbatiale, ou dans l'abonnement annuel.

Nous recherchons l'auteur de cette maquette

La maquette ci-dessous fait partie des collections du Musée. Nous ne savons malheureusement pas grand-chose sur elle. C'est pourquoi nous faisons appel à la population payernoise. Si vous connaissez l'auteur de cette maquette ou son histoire, nous serions très reconnaissants que vous partagiez ces informations avec nous.

Par téléphone : 026 662 67 04

Par e-mail : info@abbatiale.ch



Photo de la maquette en question

ASAP



LES ACTUALITÉS

Exposition « Payerne² » - pour voir notre Ville autrement

Rencontre avec le photographe-vidéaste, à l'heure du bilan

3 questions à Monsieur Simon Brunet :



Simon Brunet

TdU : peux-tu nous expliquer ton projet pour ceux qui ne le connaissent pas ?

C'est une exposition photos qui a pour but de faire découvrir Payerne sous un nouvel angle grâce à la double exposition. Les 13 tableaux sont installés dans les rues de la Ville et forment une balade accompagnée d'un audioguide. Elle peut se faire dans n'importe quel ordre en suivant les emplacements indiqués sur la carte de l'exposition.

TdU : quel est ton ressenti, à quelques jours de la fin de l'évènement ?

Je suis très content. Mon exposition rencontre un vif succès. J'espère que les

visiteurs et visiteuses ont pu découvrir la Ville sous un nouveau jour.

Je souhaite également remercier la commune pour son soutien.

TdU : Vas-tu vendre tes créations artistiques ?

Oui, j'ai prévu de les vendre au marché de Payerne, le 2 juillet. Les tableaux seront cédés au plus offrant et l'intégralité de la somme sera redonnée à une association payernoise.

TdU : as-tu d'autres projets ?

Oui, je prépare ma prochaine exposition, intitulée «EXPO²», qui sera également consacrée à la technique de la double exposition et mettra en valeur des grandes villes suisses. C'est une exposition de plus grande envergure sur laquelle je travaille depuis 2020. Elle aura lieu les week-ends des 15-17 et 22-24 juillet à la Tour Barraud, en collaboration avec le bar éphémère «Yalu bar».

E.Noverraz



Une des diverses créations de Simon Brunet

Plan canicule 2022

Les Autorités cantonales et communales, soucieuses de leur population, reconduisent le plan canicule pour l'été 2022. A cet effet, la Commune de Payerne a adressé un questionnaire aux personnes vivant seules et âgées de plus de 75 ans pour leur demander si elles souhaitaient le passage de visiteurs en cas de déclenchement du plan canicule par la Direction générale de la santé (DGS).

Les personnes qui n'ont pas encore répondu et qui nécessiteraient ces visites sont priées de se manifester soit en retournant le formulaire reçu, soit en contactant le Contrôle des habitants par courrier électronique (spop@payerne.ch) ou par téléphone (026 662 65 57).

En cas de forte chaleur, n'oubliez pas de boire et de vous rafraîchir autant que possible.

LA DER

Sortie des Seniors 2022

Inscription

La traditionnelle sortie des Seniors de la Commune de Payerne aura lieu le 25 août prochain, rendez-vous à 13 h 00 devant l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes nées avant 1948 sont cordialement invitées à s'inscrire par téléphone au 026 662 65 10 ou en se présentant directement au Greffe Municipal à l'Hôtel de Ville **jusqu'au 3 août 2022**.

Nous tenons à préciser qu'il est possible de s'inscrire à l'activité, au souper, ou aux deux.

Au plaisir de vous retrouver lors de cette journée d'été !

C. Combremont

Plus d'informations...

Administration générale

☎ (+41) 26 662 65 10

commune@payerne.ch



Rédaction

Editeur :
Municipalité de Payerne

Responsable rédactionnelle :
Mme Cynthia Thöny

Contact :
e-mail : tdu@payerne.ch
Tél : (+41) 26 662 66 26

Équipe de rédaction :
E. Noverraz, rédacteur
C. Combremont, rédactrice
L. Brunisholz, rédactrice
C. Besson, mise en page et impression

Parution : 4 fois par année

Distribution : Journal gratuit - tous ménages

Tirage : 5500 exemplaires

Prochaines manifestations

Jeudi 30 juin

Concert Jazz-Swing, à Echosphère Payerne
SAN Big Band

Vendredi 1^{er} et 2 juillet

Braderie de Payerne, en Ville

SIC

Du vendredi 1^{er} au 10 juillet

56^e Tir cantonal vaudois, aux Avanturies
Tir cantonal vaudois Payerne 2022

Samedi 2 juillet

Marché d'été, à la Place du Marché
Place du Marché

Du samedi 8 au 23 juillet

Yalu Bar, à la Place de la Tour Barraud
YALU 360 SNC

Du samedi 9 juillet au 14 août

Jardin éphémère « le jardin des moines »,
dans la cour de l'Abbatiale

Abbatiale

Vendredi 22 juillet à 20 h 00

Concert final du camp de l'EJIB, à la Halle
des Fêtes Corps de musique l'Avenir

Dimanche 24 juillet

Tournoi de pétanque Open, au Boulodrome
Les Boules Payernoises

Lundi 1^{er} août

Fête nationale, à la Maison des cadets
Société de Développement Payerne

Vendredi 5 au 7 août

Newstock Festival, à la Place des Tireurs
Newstock Festival

Samedi 6 août

Marché des Bikers, à la Place du Marché

Samedi 6 août

Fête de la Terre, au domaine de La Belle-
Ferme La Belle-Ferme

Du vendredi 19 au 22 août

Tirage
Sté des tireurs à la cible et Sté de jeunesse

Du jeudi 25 au 28 août

Food Truck et Art Festival, à la Place du
Marché Les Tétanoces

Samedi 3 septembre

Marché-Santé I, à la Place du Marché

Samedi 3 septembre

Malt'Broye Festival, à la Place du Marché
Malt'Broye Festival

Dimanche 4 septembre

Tournoi de pétanque Open, Boulodrome
Les Boules Payernoises

Vendredi 16 septembre

Baby Poulpe Festival, à la Place du Marché
Poulpe Festival

Samedi 17 septembre

Tournoi de pétanque USL, Boulodrome
Les Boules Payernoises

Dimanche 18 septembre

Dimanche sans voiture

Du jeudi 22 au 25 septembre

Exposition végétale et mandala participatif,
à la Place du Marché

Abbatiale

Samedi 24 septembre

Fête multiculturelle, à la Place du Marché
Commune de Payerne

Retrouvez toutes les manifestations sur notre site internet <https://www.payerne.ch/calendrier-des-manifestations/>

PROGRAMME DE LÉGISLATURE

PAYERNE

2
0
2
1
·
2
0
2
6

VILLE D'AMBITIONS

Aujourd'hui, entreprendre les actions pour demain.

Payerne



VILLE D'ENTREPRISES

14-15



VILLE DE CONNEXIONS

16-18

P
A
G
E

3

VILLE D'AMBITIONS

Aujourd'hui, entreprendre les actions pour demain.

Aujourd'hui, les défis sont nombreux pour Payerne qui a célébré en 2018 l'arrivée de son 10'000^e habitant. La Ville n'a pas cessé de s'accroître non seulement au niveau de sa population mais également au niveau de ses infrastructures et du personnel employé (86 en 1990, 112 en 2021). Sa proximité avec des agglomérations d'importance fait de Payerne une Ville attractive. Il est dès lors primordial pour Payerne de faire évoluer ses services à la population que ce soit dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, de la santé, de la formation ou encore des transports.

Les axes et enjeux déclinés dans le présent document ont été fixés par la Municipalité en ayant comme ligne de mire un développement de la Ville sur le plus long terme. L'élaboration de ce programme est le fruit d'un travail collaboratif. Les services de l'Administration communale ont été impliqués dans la démarche afin, d'une part, de décliner les axes et enjeux en des mesures actionnables et, d'autre part, d'inscrire ce programme dans une temporalité qui va au-delà de la législature qui nous occupe.

Ce programme de législature se décline en quatre axes forts.

Il s'agit de penser et de définir la **Ville de demain**, à l'image de celle que la population d'aujourd'hui souhaite transmettre aux générations futures en définissant les mesures écologiques notamment en matière d'espaces verts, de gestion des déchets et de mobilité. Ces mesures permettront également à la population de se réappropriier certains espaces de la Ville qui doivent trouver une harmonie avec les nouveaux quartiers d'habitations qui se développent.

Les enjeux impactant directement la population payernoise ont été la pierre angulaire des réflexions de la Municipalité. En effet, cette dernière désire que Payerne se positionne en tant que **Ville d'actions**.

La Ville se doit d'être également une partenaire de confiance pour les associations et sociétés locales qui sont une des richesses de la cité. Par le biais de celles-ci, la population a la possibilité de se rencontrer et de tisser des liens sociaux forts.

L'intégration des différentes populations est un enjeu de taille pour l'Exécutif qui insère dans son programme de législature différentes mesures en faveur de l'intégration, la multi-culturalité, la jeunesse et les seniors.

Le développement économique est mis en exergue dans ce programme par plusieurs enjeux qui font de Payerne une **Ville d'entreprises**. En effet, le commerce local, l'encouragement à l'entrepreneuriat ainsi que le développement de la zone Aéroport sont au cœur des priorités des Autorités. Ainsi, Aéroport, site stratégique cantonal, participe à l'implantation de nouvelles



Photo © Jo Bersier

De gauche à droite : Céline Combremont, Edouard Noverraz, Nicolas Schmid, Eric Küng, Monique Picinali, Jacques Henchoz et Cynthia Thöny.

entreprises et start-up basées sur l'innovation et les nouvelles technologies. Ces entreprises apportent à la région des postes à valeur ajoutée et des liens privilégiés avec les écoles supérieures.

Afin de mener à bien et répondre aux différents enjeux, la Municipalité doit pouvoir s'appuyer sur une Administration communale forte qui joue le rôle de facilitatrice dans la réalisation des mesures arrêtées. Il s'agit également d'établir des liens entre les différents acteurs et ainsi se positionner en **Ville de connexions**.

L'Exécutif désire se donner les moyens de ses ambitions. Dans cette optique, il a demandé au Conseil communal d'augmenter le plafond d'endettement en fin d'année 2021, ce que le Législatif a accepté. Ce plafond d'endettement a été calculé sur le planning des investissements comprenant tous les projets et mesures du programme de législation.

Ce programme tient compte d'une gestion financière attentive sans mettre en difficulté les futures générations. Il affirme les valeurs de notre Ville en matière de durabilité, de développement économique, d'aspect social, d'intégration, de mobilité et de la préservation de l'environnement. Ce document met également l'accent sur des enjeux forts que représentent le maintien du patrimoine et l'aménagement du territoire, la gestion de l'augmentation des habitants et le bien-être de la population.

Ce document donne la vision de la Municipalité en 2026. Il ne préjuge pas de la totalité des décisions à venir, les circonstances pouvant amener des éléments inconnus à ce jour justifiant des changements.

Il s'agit des visions d'une Ville d'ambitions pour laquelle la Municipalité est résolument prête à relever les défis à venir de manière à offrir à la population payernoise, actuelle et future, un cadre de vie de qualité.

E. Noverraz

Municipal

N. Schmid

Municipal

E. Küng

Syndic

M. Picinali

Municipale

J. Henchoz

Municipal

VILLE DE DEMAIN

Par cet axe, la Municipalité traite les enjeux qui agissent pour les générations futures partant du principe que Payerne a de nombreuses cartes à jouer dans différents domaines de par sa position de Ville centre et chef-lieu.

L'Exécutif est résolument déterminé à se tourner vers l'avenir en mettant au cœur de son programme de législature des enjeux tels que la durabilité, la mobilité et les espaces verts en ville. Ceux-ci sont des éléments qui font partie intégrante de la qualité de vie d'une ville. Une mobilité harmonieuse et plurielle doit être la porte d'entrée de la Cité non seulement pour les Payernoises et Payernois mais également pour toutes les personnes amenées à s'y rendre. L'aménagement d'espaces verts au centre-ville sera la réponse aux attentes d'une population urbaine à la recherche de nature.

La Municipalité désire également poursuivre ses efforts en matière de gestion des déchets afin de répondre pleinement aux attentes d'une population active toujours plus mobile dans sa vie quotidienne. La mise à niveau des infrastructures (par étapes) telles que les réseaux d'eau et d'assainissement sont également des enjeux majeurs. De ce fait, pour garantir l'approvisionnement en ressources naturelles, de nombreux projets ont été intégrés au programme de législature ainsi qu'au planning des investissements. Le rôle de l'Autorité est bien entendu de garantir un approvisionnement en eau de qualité.

Durabilité, engagement en faveur du climat et des énergies renouvelables

La réduction de l'empreinte carbone de l'administration communale, la poursuite de la démarche Cité de l'énergie ainsi que la conservation de la biodiversité sont les objectifs principaux pour la Commune de Payerne en matière de politique énergétique et climatique.

// Mesures phares :

- élaboration d'un plan énergie et climat communal ;
- assainissement énergétique des bâtiments communaux ;
- optimisation de l'éclairage public ;
- revitalisation des cours d'eau du Crève-Cœur et du Motélon ;
- création d'un fonds énergétique destiné à soutenir des initiatives en faveur des énergies renouvelables.

Espaces verts, augmentation des lieux arborisés au centre-ville

Une stratégie des espaces verts en ville tenant compte des projets déjà identifiés ou planifiés servira de guide vers un nouveau visage de notre Ville.

// Mesures phares :

- élaboration d'un plan des espaces verts ;
- réalisation de la Place Général Guisan ;
- aménagement d'un parc vert en Guillermaux ;
- revitalisation de la Broye en milieu urbain.

Déchets, meilleure gestion

L'amélioration de la gestion des déchets reste une des priorités de la Municipalité. En effet, la Commune de Payerne veut se donner les moyens de rendre les infrastructures de tri les plus efficaces possible. Le but est de sensibiliser la population aux impacts de la valorisation des déchets.

// Mesures phares :

- développement du réseau de moloks ;
- mise en place d'une déchetterie mobile ;
- travaux préparatoires relatifs à la création d'une nouvelle déchetterie ;
- création d'une ressourcerie permettant la réutilisation d'objets.

Forêt, compréhension de la vie des bois

Par la mise en place de mesures simples, l'Exécutif désire que les Payernois et Payernoises puissent s'approprier ces lieux dans le respect de la nature.

// Mesures phares :

- organisation de journées découvertes ;
- création d'un sentier didactique ;
- réalisation d'une étude sur l'aménagement de places et de sentiers de balades.

Mobilité, intensification d'une mobilité incluant tous les usagers

Aujourd'hui, il y a lieu de développer une mobilité multimodale permettant de se déplacer que ce soit à pied, à vélo ou en transport en commun. Ces possibilités ont pour but de diminuer le trafic motorisé tel qu'il est connu aujourd'hui.

// Mesures phares :

- établissement d'une étude multimodale relative à la mobilité ;
- concours et planification du réaménagement de la Grand'Rue et de la rue de Lausanne ;
- mise en vigueur d'un plan de mobilité pour l'Administration communale ;

- réaménagement de l'Avenue Général Jomini ;
- installation de bornes de recharges pour moyens de locomotion électriques ;
- introduction d'une nouvelle tarification de la politique de stationnement ;
- création de zones 30 km/h ou zones de rencontres.



Eau, poursuite du développement du réseau et gestion de la qualité de l'eau

De nombreux quartiers doivent encore être reliés à la station d'épuration par des infrastructures en séparatif eaux claires - eaux usées. De plus, la qualité de l'eau potable doit également être assurée.

// Mesures phares :

- mise en séparatif de plusieurs quartiers de la Ville selon un planning défini ;
- poursuite des essais de traitement de l'eau du puit de la Vernaz par charbon actif ;
- mise en place d'un réseau d'eau de secours.

Aménagements du territoire, mise à jour des plans d'affectation communaux

La mise à jour des différents plans d'affectation communaux est essentielle non seulement en raison des contraintes légales fédérales et cantonales mais également afin de répondre au développement de la Ville.

// Mesures phares :

- révision du Plan d'affectation Communal (PACom) et de son règlement ;
- finalisation du Plan Directeur Communal (PDCom).





SPORT, AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES. TOURISME, RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE PAYERNOISE. CULTURE, ACCROISSEMENT DE L'OFFRE CULTURELLE. PATRIMOINE BÂTI, VALORISATION DES BÂTIMENTS HISTORIQUES. SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE, HARMONISATION DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES ET FUTURES. POPULATION, INTÉGRATION DE TOUTES ET TOUS. SÉCURITÉ, AUGMENTATION DU SENTIMENT DE SÉCURITÉ. SANTÉ, PARTICIPATION À L'ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'OFFRE.

VILLE D' ACTIONS

Un des piliers d'un développement harmonieux d'une ville est l'osmose qu'elle arrive à créer au sein de sa population. C'est pourquoi la Municipalité souhaite faire de Payerne une ville d'actions et la rendre plus attractive et dynamique.

Payerne compte une grande diversité de sociétés sportives, il est donc primordial de les soutenir afin qu'elles puissent continuer à offrir des prestations de qualité. La nouvelle visite de l'Abbatiale complète l'offre touristique globale. Il est donc maintenant important de la promouvoir et la faire connaître. La culture, au sens large, est le ciment de notre société. Elle fédère et permet de faire tomber les frontières sociales. Lui donner une importance clé dans le développement de Payerne est un objectif pour l'Exécutif.

La Commune est riche de traditions festives et historiques, dès lors, soutenir leur pérennité fait partie de l'ADN local. De plus, l'histoire d'une cité se forge également par son bâti, c'est pourquoi la Municipalité souhaite valoriser ses bâtiments et en faire des lieux de rencontres fédérateurs. Afin d'assurer l'harmonie d'une société, la formation est un pilier évident de son évolution. Dans ce cadre, la Ville de Payerne doit planifier l'avenir de son développement scolaire.

Rassembler toutes les communautés qui constituent la population payernoise est primordial pour que chacun se sente chez soi dans la cité. De plus, la sécurité est un facteur de bien-être essentiel pour une population. Dans ce sens, la Ville de Payerne souhaite l'améliorer de manière constructive et pérenne. Enfin, un réseau global de santé est un enjeu clé de l'attractivité pour une commune. Il est donc important que Payerne soit actrice en participant à son amélioration.

Sport, amélioration des infrastructures communales

Afin d'offrir des prestations sportives de qualité et soutenir les sociétés locales, la Municipalité souhaite aller de l'avant dans la définition des infrastructures sportives de demain.

// Mesures phares :

- mise à jour de l'étude de faisabilité et d'implantation de la zone sportive de La Palaz ;
- définition d'une politique de soutien des sociétés sportives locales sur 10 ans.

Tourisme, renforcement de l'attractivité touristique payernoise

Dans le but d'améliorer le rôle touristique de Payerne, il est important de proposer de nouvelles activités sur le territoire communal. Dans ce sens, Payerne doit continuer de développer son offre pour attirer toujours plus de visiteurs qui participeront à l'essor économique de la Ville.

// Mesures phares :

- création d'un parcours de visite didactique des remparts ;
- réaffectation de l'ancien musée de l'Abbatiale en salles d'exposition ;
- mise en valeur du rempart des 2 Tours.

Culture, accroissement de l'offre culturelle

Payerne se doit d'accompagner le développement d'une culture forte et diversifiée.

// Mesures phares :

- définition du centre culturel payernois ;
- soutien aux manifestations culturelles.

Patrimoine bâti, valorisation des bâtiments historiques

Les bâtiments historiques payernois sont des richesses qu'il faut préserver et protéger. En les valorisant, la Municipalité souhaite les rendre disponibles au public.

// Mesures phares :

- rénovation et mise en valeur de la Tour Bertholod ;
- restauration et mise en valeur de la Tour des Rammes et la « cuisine militaire » ;
- restauration et mise en valeur des anciens Abattoirs.

Scolaire et parascolaire, harmonisation des infrastructures existantes et futures

Afin de mettre à jour la planification scolaire, il est important que la Ville de Payerne se pose les bonnes questions. Dans ce cadre, il faudra planifier et anticiper l'évolution démographique afin d'assurer une offre scolaire de qualité.

// Mesure phare :

- étude géographique d'analyse des besoins et des flux futurs.

Population, intégration de toutes et tous

Chacune et chacun doit trouver sa place dans la cité payernoise. Il s'agit donc pour la Municipalité de mettre en place les canaux adaptés pour qu'elle puisse entendre les attentes. C'est pourquoi, la Municipalité désire définir des mesures fortes afin que la population payernoise vive dans un contexte sain et enrichissant.

// Mesures phares :

- définition d'un catalogue d'activités pour la jeunesse ;
- amélioration des contacts entre l'Exécutif et les différentes communautés étrangères ;
- création d'une politique communale des seniors.

Sécurité, augmentation du sentiment de sécurité

Une ville sereine est une ville dans laquelle on vit en sécurité et en toute liberté. L'Exécutif a l'ambition d'améliorer ces sentiments. Plusieurs mesures clés seront mises en place afin de répondre à cet enjeu.

// Mesures phares :

- réalisation d'une étude de la criminalité sur le territoire ;
- création d'un dispositif de « proximité » au sein du corps d'assistants de sécurité publique.

Santé, participation à l'évolution de la qualité de l'offre

Un réseau de santé performant est un argument d'attractivité fort pour une commune. La Ville de Payerne souhaite être actrice de ce développement afin d'assurer une offre en lien avec les besoins de la population.

// Mesures phares :

- participation à la création d'un nouvel EMS ;
- collaboration à la mise sur pied d'une maison de la médecine.



Photo © Simon Brunet

ECONOMIE, POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT D'AÉROPÔLE.
COMMERCE LOCAL, AMÉLIORATION DES CONDITIONS CADRES DES COMMERCES.
ENCOURAGEMENT À L'ENTREPRENEURIAT, ACCOMPAGNEMENT
À LA CRÉATION/L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES À VALEUR AJOUTÉE.



VILLE D'ENTREPRISES

Payerne, en tant que Ville centre et chef-lieu, a de nombreux atouts à faire valoir dans les tissus économiques local, national voire international.

Le développement économique communal est bien évidemment orienté principalement vers la croissance des zones Aéroport I et II. Pour une évolution harmonieuse et répondant aux exigences de ces zones, il y a lieu de poursuivre la promotion du site par le biais de swiss aeropole SA, le Service de la Promotion de l'Economie et de l'Innovation du Canton mais également en multipliant les contacts qui façonneront l'Aéroport. L'objectif est de développer les entreprises créatrices d'emplois et d'innovation, ceci par les spécificités que représente ce site stratégique cantonal.

L'économie locale est également une préoccupation pour l'Exécutif. Elle représente un enjeu visant à garder l'attractivité des commerces et de services offerts à la population de toute une région. Afin de répondre à cet enjeu, la Municipalité désire pouvoir proposer un centre-ville accueillant et dynamique propice à la venue de la clientèle dans les commerces locaux. L'Exécutif désire les soutenir de manière significative par le biais de différentes mesures de son programme de législation.

La Commune de Payerne peut jouer un rôle de maillon fort dans la création ou l'implantation de nouvelles entreprises.

Economie, poursuite du développement d'Aéroport

L'organisation de différentes rencontres et forum in situ a pour but d'augmenter la visibilité et la notoriété du site aéroportuaire.

// Mesures phares :

- établissement d'un concept environnemental ;
- organisation de forums économiques interne et externe sur le site de Payerne Airport en partenariat avec swiss aeropole SA ;
- mise en place d'un organe de gestion pour les pôles stratégiques (Canton, Coreb, Commune de Payerne, swiss aeropole SA).

Commerce local, amélioration des conditions cadres des commerces

La création de zones de rencontres agrémentées de terrasses invitant à la déambulation devant les vitrines et au shopping contribuera à un centre-ville accueillant et agréable. La mobilité, décrite dans « Ville de demain », permettra également de répondre à cet enjeu.

// Mesures phares :

- aménagement de zones de rencontres et de places pour les terrasses au centre-ville ;
- création d'un fonds en faveur du commerce local pour soutenir des projets à valeur ajoutée.

Encouragement à l'entrepreneuriat, accompagnement à la création/l'implantation d'entreprises à valeur ajoutée

L'accompagnement à la création et l'implantation d'entreprises à valeur ajoutée s'effectue par la mise à disposition, dans la mesure du possible, de moyens de la part de la Commune de Payerne, qu'ils soient financiers, matériels ou immobiliers.

// Mesures phares :

- poursuite des prêts communaux ;
- investigations et recherches continues de locaux pouvant accueillir des entreprises.

INFORMATIQUE, CONSOLIDATION DES OUTILS ACTUELS.
GESTION DE PROJET, CRÉATION DE PROCESSUS.
COMMUNICATION, SPÉCIALISATION DES COMPÉTENCES.
RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES,
ANTICIPATION DES BESOINS.



VILLE DE CONNEXIONS

Une administration publique est en constante mutation et doit s'adapter aux changements des écosystèmes qui l'entourent. La Ville de Payerne s'est développée et doit répondre maintenant aux défis d'un centre urbain d'importance.

L'informatique est un secteur clé et doit répondre à l'évolution rapide des technologies et à la problématique de la cyber-sécurité.

Les projets clés communaux doivent pouvoir se baser sur des processus élaborés et communs à toutes et tous afin d'atteindre les meilleurs résultats. La Municipalité souhaite mettre en place des systèmes de contrôle interne pour favoriser l'optimisation des processus et développer une culture d'amélioration continue. Il est également question de définir des processus de gestion de crise afin de répondre au mieux aux événements imprévus de la vie communale.

Enfin, la Municipalité souhaite intensifier sa communication auprès de la population, des équipes communales et des différents partenaires. Dans ce sens, Payerne doit étayer ses compétences techniques dans ce domaine.

Informatique, consolidation des outils actuels

Afin d'être en phase avec son temps et d'être toujours à jour, la Municipalité veut continuer son évolution informatique. Dans ce sens, une veille est régulièrement effectuée afin d'être en phase avec les évolutions technologiques actuelles.

// Mesures phares :

- mise en place d'une gestion électronique des documents ;
- pérennisation des outils de cyber-sécurité.

Ressources financières et humaines, anticipation des besoins

Les ressources humaines et la gestion des finances sont des éléments clés pour piloter au mieux l'organisation de la Commune de Payerne. La Municipalité sera donc attentive à ces facteurs déterminants afin d'en améliorer les processus et le fonctionnement.

// Mesures phares :

- philosophie d'optimisation des besoins en ressources humaines ;
- poursuite de la formation continue du personnel communal.

Communication, spécialisation des compétences

Pour répondre aux exigences et à la complexification des canaux de communication, il est nécessaire pour la Commune de développer ses compétences. De plus, et afin de transmettre ses actions aux différents acteurs concernés, une maîtrise spécifique des outils disponibles est importante pour l'évolution communale.

// Mesure phare :

- développement d'une stratégie de communication globale.



Gestion de projet, création de processus

Afin d'optimiser la gestion des projets transversaux, il est clé pour la Commune de Payerne d'en assurer la gouvernance à l'aide de processus clairement établis. C'est pourquoi, la Municipalité a comme ambition d'établir une qualité de suivi des projets.

// Mesures phares :

- mise en place d'une culture de gestion de projets transversaux ;
- développement de systèmes de contrôle interne.



Photo © Simon Brunet

CONCLUSIONS

Le présent programme de législature servira d'outils de pilotage à la Municipalité tout au long de son mandat et représente la vision municipale. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de l'ensemble des projets prévus par l'Exécutif. En effet, les projets et mesures planifiés sont nombreux et s'inscrivent en adéquation avec le planning des investissements. Ce dernier est publié chaque année en annexe du budget. Enfin, tous les investissements de plus de Fr. 50'000.— sont soumis à l'accord du Conseil communal par voie de préavis. Ces derniers sont disponibles sur le site de la Commune de Payerne www.payerne.ch.

PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Payerne

2
0
2
1
.
2
0
2
6



Photo © Simon Brunet

MUNICIPALITÉ DE PAYERNE

Hôtel de Ville
Rue de Savoie 1
Case postale 112
1530 Payerne

+41 (0)26 662 65 10

commune@payerne.ch
www.payerne.ch

Graphisme : kiscommunication.ch